

Retour d'expérience des intempéries du 3 octobre 2015 dans les Alpes-Maritimes

*Communauté de travail « arc méditerranéen inondations »
19 octobre 2016 - ENSOSP*



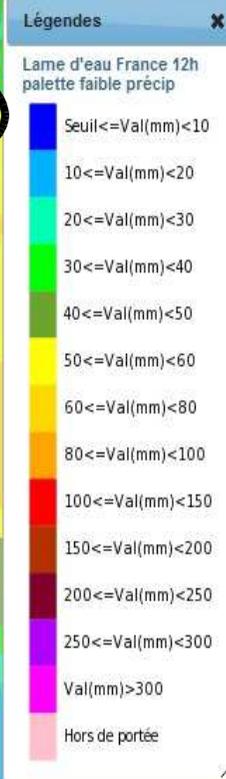
Présentation de l'événement

Cumuls des pluies 1h /2h

Cannes
109 mm/ 175 mm

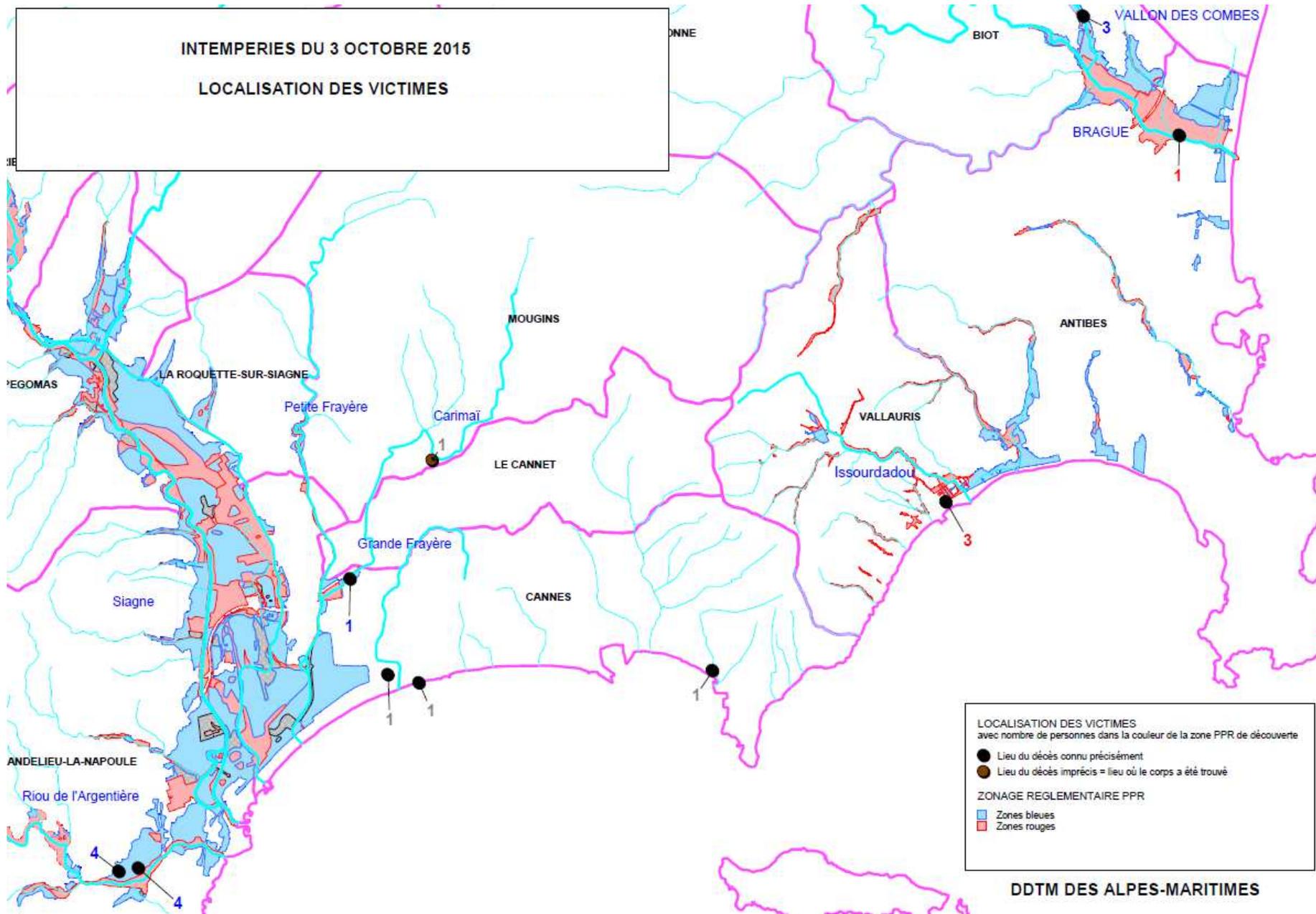
Mandelieu
115 mm/ 156 mm

Antibes
83 mm/ 106 mm



Des pluies concentrées sur la ligne Mandelieu-la-Napoule – Cannes – Antibes, apportant jusqu'à 180 mm de pluies en 3 heures (Cannes).

Localisation des victimes



Bilan

- 20 victimes
- une centaine de personnes relogées
- 1200 personnes hébergées
- 1800 entreprises touchées
- 29 agriculteurs impactés
- 400 personnes secourues, vies menacés dont 170 hélitreuilages



- de nombreuses réparations (600 M€ pour 65 000 dossiers d'assurance, 100 M€ non assurable),
- 12 000 véhicules endommagés,
- de nombreux déchets à traiter,



Préfet des Alpes-Maritimes

Gestion de l'événement

- **Phase d'urgence** : secours et sécurisation des personnes
- **Remise en état des réseaux** : foyers coupés d'électricité, axes routiers et lignes ferroviaires, nettoyage des cours d'eau
- **Retour à la normale** : remise en état des habitations et établissements sinistrés, appui à la reconstruction et indemnisation des victimes

RETEX intempéries

Une organisation selon deux volets :

- un volet « **opérationnel** » pris en charge par le cabinet du Préfet / SIDPC ;
- un volet « **prévention et aménagement** » pris en charge par la DDTM



Préfet des Alpes-Maritimes

Les principaux constats

- banalisation des mises en vigilance et confusion entre alerte et vigilance ;
- passage à l'alerte insuffisamment marqué (manque d'information) ;
- des moyens humains insuffisants (bloqués par les intempéries) et caractère stratégique des transports ;
- structure du COD qui a vieilli et dont les modes de fonctionnement doivent être rénovés ;
- saturation rapide des numéros d'urgence (18, 112, 17, 15) ;
- caractère absolument essentiel de la lutte contre les faits de délinquance sur les zones sinistrées

=> des lacunes très importantes en matière de culture globale de sécurité civile



Préfet des Alpes-Maritimes

Les principaux constats (suite)

- nécessité d'associer à la communication sur l'événement des consignes de comportement (via les médias de service public, les réseaux sociaux et les radios gestionnaires de réseau) ;
- des gestionnaires de réseau trop tardivement associés ;
- des RCSC encore insuffisamment développées.



Préfet des Alpes-Maritimes

Plan d'action en 4 axes :

- 1- améliorer la culture de sécurité civile
- 2- développer l'information préventive
- 3- rénover le dispositif de mise en vigilance et d'alerte
- 4- tirer les conclusions du point de vue de la gestion de crise

Axe n°1 : améliorer la culture de sécurité civile

- organisation le 3/10/2016 (et chaque année) d'une **journée départementale sur les risques majeurs** et les comportements qui sauvent ;
- création d'une classe des **cadets de la sécurité civile** au collège P. Picasso à Vallauris (inaugurée le 3/10/16 par le sous-préfet Vinesse) ;
- lancement d'une campagne de communication autour de la **saison cévenole** ;
- **formation** tout public sur l'organisation de la réponse de sécurité civile le 22/09/16 réunissant environ 100 acteurs de la SC

Axe n°2 : développer l'information préventive

- révision du **DDRM** en cours de diffusion ;
- rediffusion des **portés à connaissance aux communes (PAC)** et intégration aux postures de gestion de crise ;
- mise en œuvre de **trois missions d'appui opérationnelles (MAO)** auprès des communes permettant un appui dans la rédaction des DICRIM et PCS aux maires.



Préfet des Alpes-Maritimes

Axe n°3 : rénover le dispositif de mise en vigilance et d'alerte

- édition d'un **règlement de vigilance et d'alerte départemental** qui devra être complété par des règlements communaux de même type intégrés aux PCS ;
- **mise à jour automatique des automates d'alerte** ;
- **accélération du déploiement du SAIP** ;
- développement d'un suivi en direct des événements par les communes via le nouvel outil **RYTHMME** de Météo-France



Préfet des Alpes-Maritimes

Axe n°4 : tirer les conclusions au plan opérationnel

Pour les communes

- **désignation d'un correspondant SC ;**
- **développement des RCSC** lorsqu'elles n'existent pas.

Pour la préfecture

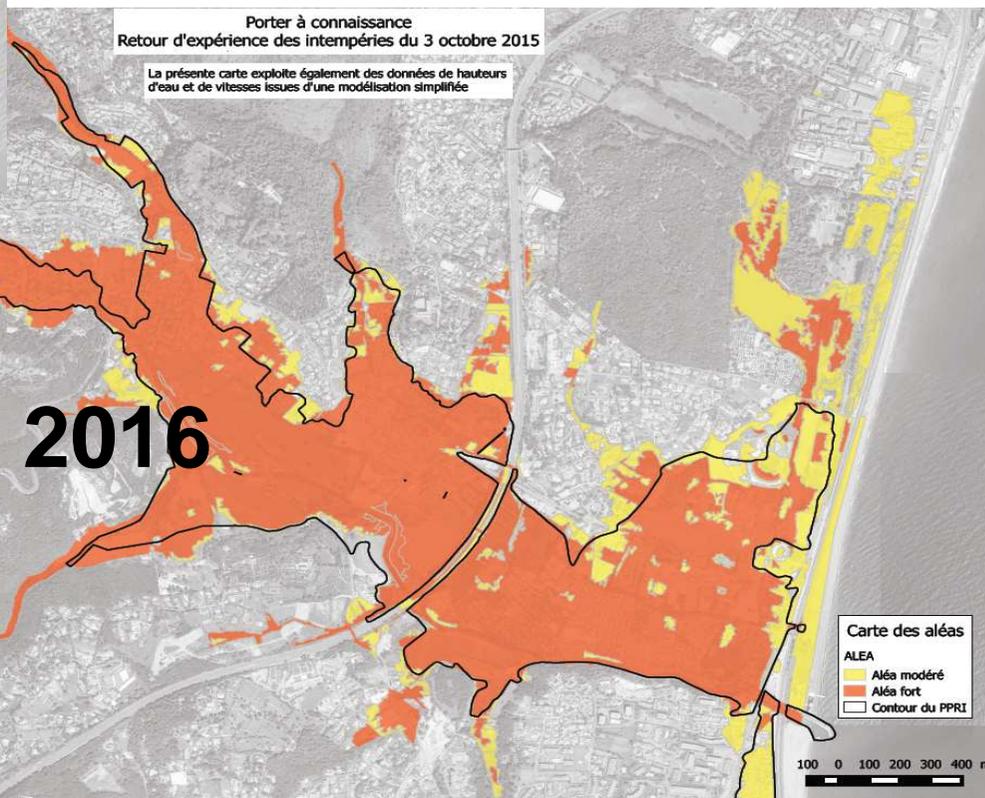
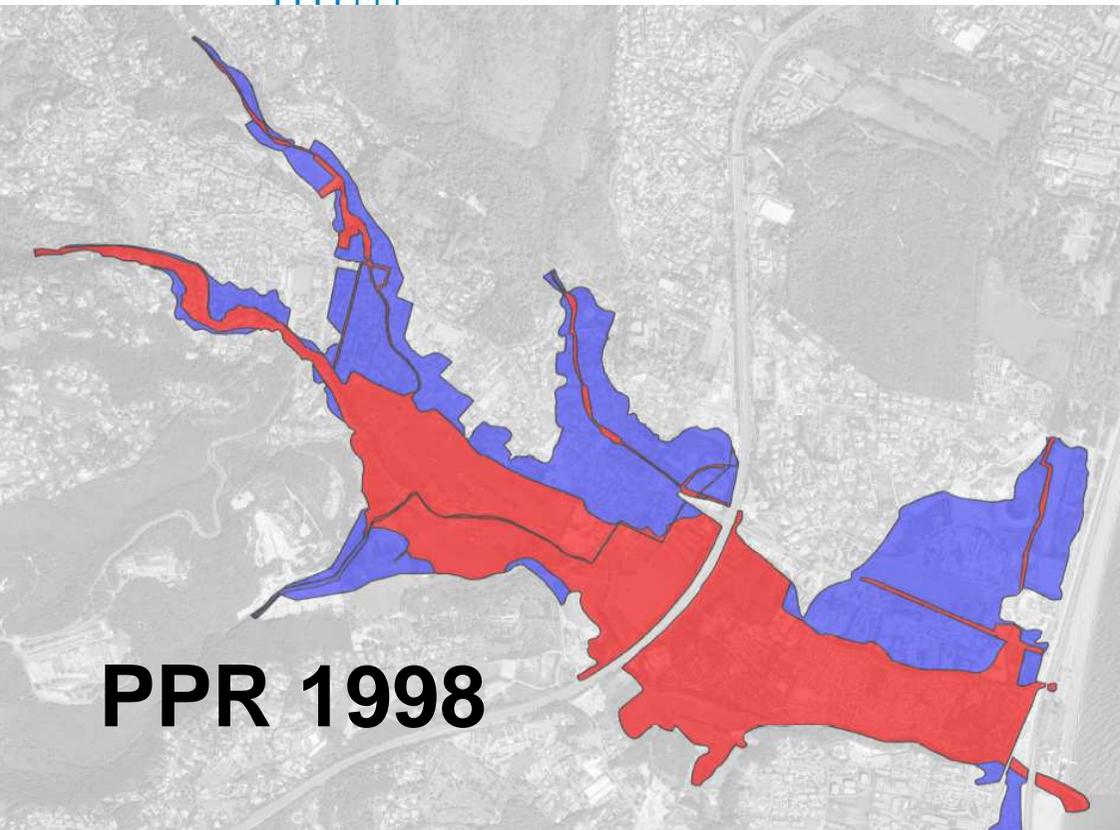
- politique d'exercice dynamique ;
- **renovation du COD ;**
- pré-positionnement des **moyens de veille ;**
- formation d'un **vivier de personnels en renfort ;**
- **renovation du lien avec les communes** et prise de contact d'initiative en situation de crise.

Pour les autres acteurs

- développement des PPMS pour les écoles mais aussi les ERP et meilleure association des médias

+ nécessité de travailler à un dispositif permettant d'éviter la saturation des n° d'appels d'urgence.

Prévention et aménagement



Cas spécifique des campings et des parkings en zone inondable



Un rappel aux maires concernés des mesures obligatoires des PPRi

Hameau du Carimaï

Achat de maisons sur fonds Barnier

Carimaï : AP Fermeture définitive : 20 septembre 2016



- **76 demandes de rachat**
- **22 acquisitions à l'étude**



Campagne saison cévenole

- **Mise à jour du DDRM (AP du 27 juillet 2016)
+ AMO auprès des communes pour PCS et DICRIM**
- **Réunion du 24 août 2015 réunissant près de 180 personnes**



- **Réunion conjointe CDRNM – CDSC le 14 septembre 2015**
- **Réunions publiques sur le risque d'inondation(Cagnes/M)**
- **2 Vigilances Oranges avec fermeture d'ERP les 14 et 21/9/16**
- **Formation à l'outil hydrométéorologique RHYTMME
(2^e session prévue)**